

La place des universités dans le paysage de l'enseignement supérieur et la recherche

I. UN SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE EMIETTE

1) La double dualité

- Universités et grandes écoles
- Universités et organismes de recherche
- Les universités ne seraient pas l'acteur dominant, ni dans la production des élites (vs grandes écoles), ni dans la production du savoir (vs organismes)

2) Un enseignement supérieur divers et émiétté

- Une multiplicité des formes d'enseignement supérieur (universités, lycées, écoles)
- Une multiplicité des ministères intervenants
- Le poids croissant du privé
- Emiettement aussi au plan territorial
 - Eclatement des universités après 1968, le point culminant étant Bordeaux avec quatre universités correspondant aux quatre facultés
 - Jusqu' à la fusion des universités strasbourgeoises, aucune université « complète » n'existait, ni à Paris, ni dans nos grandes métropoles universitaires »
- Certains domaines de l'enseignement supérieur sont peu connus statistiquement

3) Un système en partie séparé et en partie imbriqué

- Une partie des écoles est dans les universités ou est associée aux universités avec certains établissements hybrides (INP, Université de Lorraine)
- Unités de recherche sont communes aux universités et aux organismes et dans les disciplines scientifiques aux écoles (mixité)
- Masters communs aux écoles et aux universités
- Situation différente de celles des pays étrangers : quand il y a séparation, il n'y a pas imbrication (Max Planck et Universités, université et universités technologiques à Lausanne ou à Munich)
- Cette imbrication implique des coûts de coordination et de transaction élevés : structures nouvelles, gestion des unités mixtes, concurrence pour la gestion des contrats ou de la PI

II. L'UNIVERSITE EN CONCURRENCE

1) La part de l'université en recul dans l'accueil des bacheliers

73 % des bacs généraux en 2000, 64 % en 2012,
48 % tous bacs en 2000 contre 39 % en 2012 et 42 % en 2013

2) L'extension de l'enseignement supérieur privé

- La part du privé dans l'enseignement supérieur avec 18 % des étudiants est proche de la proportion qui existe dans l'enseignement scolaire
- Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé ont augmenté de 73 % contre 8,5 % dans le public
- Une part importante de cet enseignement supérieur privé est, d'une manière ou d'une autre associée aux services publics (qualificatif d'intérêt général, association à des EPSCP, attribution du grade de master, habilitation à accueillir des boursiers, participation à des regroupements)

3) La concurrence est aussi internationale

- Dans l'accueil des étudiants étrangers
- Pour attirer ou garder les meilleurs chercheurs

III. L'UNIVERSITE UN ACTEUR AU ROLE CROISSANT DANS LA RECHERCHE

1) L'importance de la mixité qui a de fait arrimé une partie de l'université au CNRS et à l'INSERM

- Des unités associées aux unités mixtes
- Une « citoyenneté croisée » : participation réciproque aux diverses instances des EPST comme de l'université
- Le CNRS et l'INSERM sont à 90 % en milieu universitaire ou hôpital-universitaire

2) Le poids croissant des enseignants-chercheurs dans la recherche académique

- L'effet des créations d'emplois des enseignants-chercheurs (3 000 recrutements en universités quand 300 en EPST)
- Les enseignants-chercheurs plus nombreux que les chercheurs dans les UMR

3) La capacité croissante des universités à être des interlocuteurs des organismes de recherche

- La maîtrise des créations d'emplois et de leur coloration disciplinaire
- La maîtrise dans l'attribution des crédits recherches depuis la loi de 2007
- Un changement dans les modes et la qualité du dialogue entre universités et organismes

4) Ce lien aux organismes de recherche très différencié suivant les organismes et les universités

- La place des organismes de recherche facteur essentiel de la différenciation des universités
- Une dizaine de grands sites universitaires partenaires essentiels du CNRS ou de l'INSERM
- Notion d'universités intensives en recherche ?

IV. LE RAPPROCHEMENT UNIVERSITES ECOLES ORGANISMES : UNE CONSTANTE DES POLITIQUES MENEES DEPUIS 20 ANS

1) Au plan national

- Un rapprochement dans le domaine de l'offre de formation par le système du LMD et la subtile distinction du diplôme et du grade. Tous les diplômes à bac+5 (masters, diplômes d'ingénieurs ou d'écoles de gestion) confèrent à leurs titulaires le grade de master
 - Cette nouveauté abolit la frontière diplôme national diplôme d'établissement et conduit de fait à la notion de diplôme reconnu par l'Etat, ce qui est le cas de tous les diplômes importants
 - Le passage au LMD ou l'universitarisation de certaines formations s'est accompli ou est en voie de l'être (architecture, paramédical)
 - La question va se poser en terme unique pour le bachelor
- Un rapprochement par un dispositif commun d'évaluation à toutes les unités de recherche et à tous les établissements avec l'AERES, devenu maintenant le HCERES
- La loi de 2013 donne au ministère en charge de l'enseignement supérieur un rôle de coordination et une tutelle conjointe sur l'ensemble des établissements et formations de l'enseignement supérieur, selon une formule assez semblable à celle qui existe pour l'enseignement agricole, cela ne va pas sans résistances

2) Au plan territorial

- Un rapprochement dans le domaine territorial sous différentes tentatives : pôles universitaires européens, pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réseaux thématiques de recherche avancée de la loi de 2006, avec la même idée, coordonner ce qui avait été séparé artificiellement
- Ce sont des consortiums, universités, écoles et organismes ; qui portent ensemble les appels à projet comme les plans campus ou les initiatives d'excellence, le projet de Saclay étant emblématique
- La loi de 2013 introduit de manière forte la nécessité de la coordination territoriale pour les établissements de l'enseignement supérieur et de recherche d'un même territoire. Ce principe de coordination va de pair avec un choix de différentes formules juridiques : fusion d'établissement, association à un établissement chef de file, remplacement des PRES par une communauté d'université et établissement, nouvelle forme d'EPSCP

3) Des obstacles et des incohérences dans la poursuite de cet objectif global

- Le contexte budgétaire ne donne pas de levier pour faciliter cet objectif. Le seul levier est le PIA, d'où des problèmes d'articulation entre CGI et MENESR
- Comme pour les formules précédentes, les COMUE butent parfois sur l'absence de volonté des partenaires d'y transférer des compétences réelles
- La politique de certaines écoles ou de certains ministères techniques de regroupement en réseaux verticaux est peu compatible avec la priorité donnée à la coopération territoriale d'où les difficultés sur Saclay par exemple
- La notion de chef de file ou d'université coordinatrice n'est pas facilement acceptée mais le modèle grande université résultant de fusion avec des établissements associés est sans doute le modèle le plus pertinent (Strasbourg ou Aix-Marseille)

V. CONCLUSION

1) Améliorer les mécanismes de régulation

- La politique de l'ESR doit traiter de manière coordonnée, l'ensemble des formes d'enseignement supérieur, qui concourent au service public (esprit de la loi de 2013)
- Principes de cette politique
 - Qualité garantie par l'Etat des diplômes qui concourent au service public, s'appuyant sur une évaluation périodique indépendante
 - Clarté et équité des règles pour tous les acteurs, avec les souplesses nécessaires pour que les universités ne soient pas défavorisées
 - Coopération et complémentarité (et non concurrence) au niveau des territoires

2) Admettre la différenciation des universités

- Toutes les universités n'ont pas les mêmes missions, en tout cas, pas dans les mêmes proportions et ne jouent pas toutes le même rôle dans le paysage universitaire français
- Une certaine différenciation et spécialisation existe de fait, en fonction de la place de la recherche ou du lien avec les organismes ou d'un caractère plus ou moins professionnel
- Là aussi il faut concilier différenciation, spécialisation et coopération dans un territoire donné

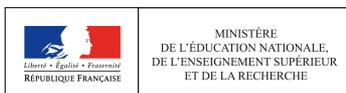
Jean-Richard Cytermann

Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche
Chef du service

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07
Secrétariat : + 33 (0)1 55 55 31 30



igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche



igaenr
Inspection générale
de l'administration
de l'Éducation nationale
et de la Recherche